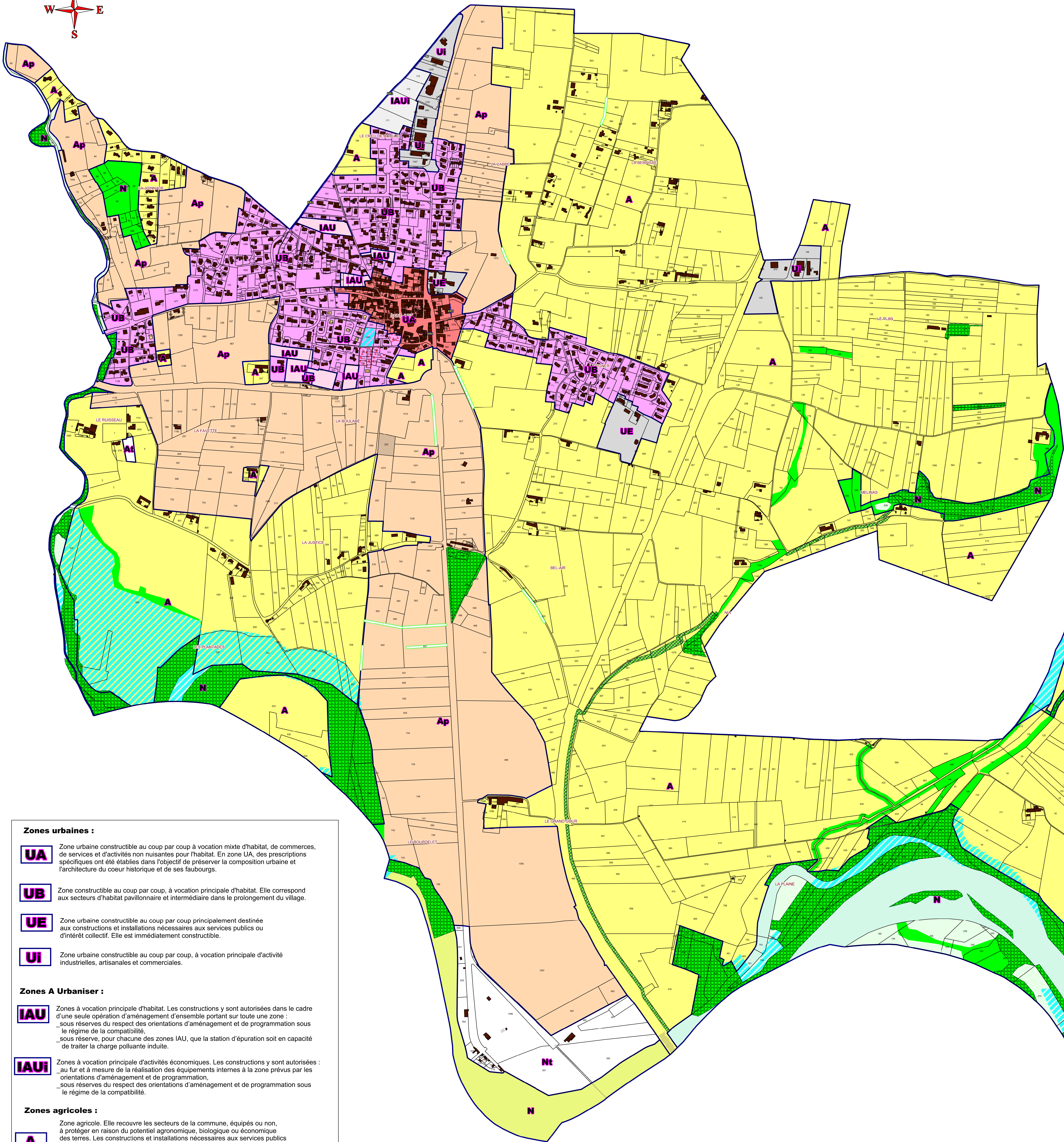


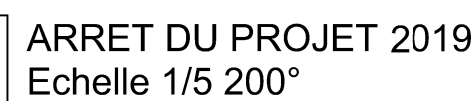


Secteur de la zone naturelle de taille et de capacité d'accueil limitée destinée à l'aménagement des équipements touristiques des bords d'Ardèche.

 Jardins protégés au titre de l'article L151-19
du code de l'urbanisme.

Continuités écologiques à restaurer.

Sur ce plan apparaissent les trames vertes et bleues. Par souci de lisibilité les zones de risques sont représentées sur le plan IVc.



CROUZET URBANISME
19 Grande Rue - 26 130 Saint Paul Trois Châteaux
Tél. : 04 75 96 69 03
e-mail : crouzet-urbanisme@orange.fr